

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 8 décembre 2022, s'est réuni le 15 décembre 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (arrivée à 18h10)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivé à 18h45) - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI (Départ 20h40) - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrive à 18h10) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE (départ à 20h40)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 20h40) - Virginie TALMON - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) a donné pouvoir à Lucile BOICHOT Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à David ROBO
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Arnaud DE GOVE Claudine LE BOURSICAUD a donné pouvoir à Marylène CONAN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Freddy JAHIER
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné à Christian SEBILLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Roland TABART jusqu'à son arrivée Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN-DARRAS a donné à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir Christophe BROHAN à son départ Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE

VANNES

: Anne LE HENANFF a donné à François ARS
: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE à son départ
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Christian LE MOIGNE
: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à katy CHATILLON LE GAL

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

THEIX-NOYALO

: Paulette MAILLOT

Absents :

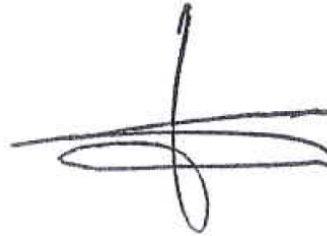
BRANDIVY

: Florence HEMON

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

**PROPOSITION DE TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023
POUR LA REDEVANCE SPECIALE,
LES REDEVANCES APPLIQUEES AUX CAMPINGS, PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS
ET LES PRESTATIONS DIVERSES**

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa mission de service public de collecte des déchets ménagers, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération procède à la collecte de déchets assimilables, de par leur composition, aux ordures ménagères.

En application de l'article L 2333-78 du Code général des collectivités territoriales, une redevance spéciale au service rendu a été mise en place pour les gros producteurs non ménagers, dans le but d'inciter ceux-ci au tri sélectif et à la réduction à la source des déchets.

La détermination du tarif à compter du 1^{er} janvier 2023 se base sur les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles.

Les tarifs sont harmonisés sur l'ensemble du territoire pour tous les producteurs.

L'ensemble des tarifs sont présentés en annexe.

Vu l'avis de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 8 Décembre 2022, il vous est proposé :

- *de fixer les tarifs tels que présentés en annexe au 1^{er} janvier 2023 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



ANNEXE DELIBERATION N° 56 - CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2022

**PROPOSITION DE TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023
POUR LA REDEVANCE SPECIALE,
LES REDEVANCES APPLIQUEES AUX CAMPINGS, PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS
ET LES PRESTATIONS DIVERSES**

La détermination du tarif à compter du 1^{er} janvier 2023 se base sur les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles.

Les tarifs sont harmonisés sur l'ensemble du territoire pour tous les producteurs.

Les tarifs suivants sont ainsi proposés :

Tarifs 2022 (€ HT/m3)		Proposition tarif 2023 (€ HT/ m3)	Evolution
Périmètre GMVA	30.00 €	35.00 €	16 %

Autres facturations	Tarifs 2022 Forfait	Proposition tarifs 2023 Forfait
Vrac < 1m3 à côté d'un bac	30 €	35 €
fait intervention spécifique agents du service déchets pour dépôt > 1m3	90 €	100 €
Non-conformité des objets dans les bacs destinés aux déchets triés (par constat)	30 €	35 €

Les parcs résidentiels de loisirs et le camping libre font l'objet d'une tarification à l'emplacement. Il est ainsi proposé les tarifs suivants :

Secteur ex CC de la Presqu'île de Rhuy				
	Tarifs 2021	tarifs 2022	Proposition tarifs 2023	Evolution
Parcs résidentiels de loisirs	69 €/emplacement/an	70 €/emplacement/an	75 €/emplacement/an	7 %
Camping libre (forfait selon durée du séjour)	25 € de 0 à 3 semaines	25 € de 0 à 3 semaines	30 € de 0 à 3 semaines	20 %
	50 € de 4 à 6 semaines	50 € de 4 à 6 semaines	55 € de 4 à 6 semaines	10 %
	80 € au-delà de 7 semaines	80 € au-delà de 7 semaines	85 € au-delà de 7 semaines	6 %

Enfin, les entreprises, administrations, associations ou particuliers souhaitent parfois des prestations ou des services qui peuvent être effectués par GMVA en fonction des moyens humains et matériels disponibles.

Ces prestations doivent faire l'objet d'une facturation conformément à la réglementation.

Il est ainsi proposé des tarifs pour les prestations suivantes :

Prestation pour les entreprises, administrations ou associations			
	tarifs 2022	Proposition tarifs 2023	Evolution

Mise en ligne le 20/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL56-DE

Cartons - Mise à disposition de bacs, collecte 1 semaine / 2 et recyclage	50 € le bac 750L / an	50 € le bac 750L / an	0%
Cartons - Forfait (centre ville de Vannes) Collecte en vrac 2fois/semaine sur point de présentation et recyclage	gratuit	200 €/an	Nouvelle facturation

Prestation pour les établissements non soumis à la TEOM ou à la Redevance spéciale			
	tarifs 2022	Proposition tarifs 2023	Evolution
Déchets recyclables - Mise à disposition d'une colonne, collecte et traitement	25 €/vidage	27.5 €/vidage	10 %
Mise à disposition de bac(s) de déchets recyclables (emballages légers et papiers), collecte et traitement	12 €/m3	13.5 €/m3	10 %

Prestation à la demande - sous réserve de la disponibilité du service			
	tarifs 2021	Proposition tarifs 2022	Evolution
Pose et dépose d'un caisson (entre 10 et 35 m3) inclus carburant et personnel, traitement des déchets exclu (facturation à la tonne en fonction de l'exutoire)	130 €	143 €	10 %
Pose et dépose d'un caisson carton (entre 10 et 35 m3) inclus carburant, personnel, recyclage inclus	130 €	143 €	10 %
Prestation de collecte d'encombrants en camion grue en dehors des collectes proposées (max 15m3 et déchets triés) inclus carburant et personnel, traitement des déchets exclu (facturation à la tonne en fonction de l'exutoire)	90 €/h	100 €/h	10%
Collecte de déchets assimilés aux ordures ménagères en benne en dehors des circuits (marché, braderie, locaux dédiés aux pros...). traitement des déchets exclu (facturation à la tonne en fonction de l'exutoire)	90 €/h	100 €/h	10 %
Traitement des déchets assimilables aux OM si envoi à l'UVO	180 €/tonne	250 € / tonne	39 %
Duplicata de facture	10 €	10 €	0 %
Intervention pour récupération d'objet dans un conteneur enterré ou semi enterré	120 €	130 €	8.5%

Autres Prestations			
	tarifs 2021	Proposition tarifs 2022	Evolution
Mise à disposition de bacs pour évènement ou manifestation ≤ 5 bacs OM de 750 litres inclut livraison et récupération en 1 seul point, vidage et traitement des déchets, nettoyage des bacs, mise à disposition de bacs de tri et carton	gratuit	gratuit	0 %
Mise à disposition de bacs pour évènement ou manifestation > 5 bacs OM de 770 litres inclut livraison et récupération en 1 seul point, vidage et traitement des déchets, nettoyage des bacs, mise à disposition de bacs de tri et carton	gratuit	15 €/bac OM au-delà du 5ème	0 %
Mise à disposition de bacs pour évènement ou manifestation > 5 bacs OM de 770 litres <i>Si tri de mauvaise qualité</i>	Gratuit	20 € / bac OM au-delà du 5ème	0 %

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 8 décembre 2022, s'est réuni le 15 décembre 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (arrivée à 18h10)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivé à 18h45) - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI (Départ 20h40) - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrive à 18h10) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE (départ à 20h40)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 20h40) - Virginie TALMON - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) a donné pouvoir à Lucile BOICHOT Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à David ROBO
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Arnaud DE GOVE Claudine LE BOURSICAUD a donné pouvoir à Marylène CONAN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Freddy JAHIER
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné à Christian SEBILLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Roland TABART jusqu'à son arrivée Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN-DARRAS a donné à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir Christophe BROHAN à son départ Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE

VANNES

: Anne LE HENANFF a donné à François ARS
: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE à son départ
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Christian LE MOIGNE
: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à katy CHATILLON LE GAL

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Affiché le
ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL57-DE

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

THEIX-NOYALO

: Paulette MAILLOT

Absents :

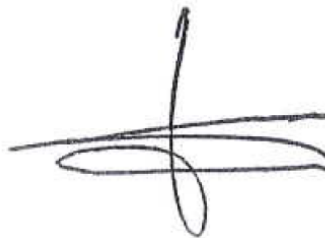
BRANDIVY

: Florence HEMON

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

PROPOSITION DE TARIFS AU 1ER JANVIER 2023 POUR L'ACCES AUX DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Les déchèteries gérées par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération acceptent les déchets d'origine professionnelle, associative ou communale, moyennant acquittement d'une redevance proportionnelle au volume ou au tonnage déposé dans les conditions prévues au règlement des déchèteries.

Les tarifs sont harmonisés sur l'ensemble du territoire.

Aussi, il convient de fixer les tarifs à partir du 1er janvier 2023, à savoir :

		tarifs 2021		tarifs 2022		Proposition tarifs à partir du 01/01/2023		Evolution 2022-2023
		€ HT / tonne	€ HT / m3	€ HT / tonne	€ HT / m3	€ HT / tonne	€ HT / m3	
périmètre GMVA	Non Valorisable (hors TGAP)	116,00 €	35,65 €	119,00 €	36,50 €	177,00 €	54,50 €	53%
	Bois	100,00 €	30,00 €	100,00 €	30,00 €	110,00 €	33,00 €	10%
	Gravats	38,00 €	30,00 €	38,00 €	30,00 €	38,00 €	30,00 €	0%
	Déchets verts*	58,00 €	11,60 €	58,00 €	11,60 €	70,00 €	14,00 €	21%
	Placoplatre	124,00 €	35,00 €	124,00 €	35,00 €	130,00 €	37,00 €	5%
	Plastique	124,00 €	10,00 €	124,00 €	10,00 €	140,00 €	11,00 €	13%
	Cartons	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	0%
	Ferraille	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	0%

Les apports des communes issus de la gestion des dépôts sauvages ne sont pas soumis à une facturation, dès lors qu'ils sont triés.

Les apports professionnels de déchets verts sur la Presqu'île de Rhuy sont possibles uniquement sur la plateforme de compostage du SYSEM de Sarzeau-Boderin. La facturation est assurée par le SYSEM.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) en vigueur sera répercutée aux structures déposant des déchets assujettis.

Vu l'avis de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 8 Décembre 2022, il vous est proposé :

- de fixer les tarifs de dépôts des professionnels sur les déchèteries comme indiqués ci-dessus au 1^{er} janvier 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 8 décembre 2022, s'est réuni le 15 décembre 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (arrivée à 18h10)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivé à 18h45) - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI (Départ 20h40) - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrive à 18h10) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE (départ à 20h40)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 20h40) - Virginie TALMON - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) a donné pouvoir à Lucile BOICHOT Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à David ROBO
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Arnaud DE GOVE Claudine LE BOURSICAUD a donné pouvoir à Marylène CONAN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Freddy JAHIER
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné à Christian SEBILLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Roland TABART jusqu'à son arrivée Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN-DARRAS a donné à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir Christophe BROHAN à son départ Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE

Mise en ligne le 20/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE

VANNES

: Anne LE HENANFF a donné à François ARS
: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE à son départ
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Christian LE MOIGNE
: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à katy CHATILLON LE GAL

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES

THEIX-NOYALO

: Philippe LE BERIGOT

: Paulette MAILLOT

Absents :

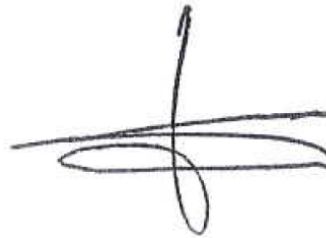
BRANDIVY

GRAND-CHAMP

: Florence HEMON

: Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-58-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique pour le tri à la source de leurs biodéchets dès le 1^{er} janvier 2024.

GMVA a engagé une étude pour mettre en place les dispositifs permettant de répondre à cette réglementation. Il est proposé de valider le scénario présenté au COPIL pour la mise en œuvre des outils permettant à chaque usager de trier ses biodéchets dans les prochaines années.

Ces dispositifs privilégient le compostage, individuel ou partagé pour limiter la production de déchets.

En cas d'impossibilité de mettre en place un composteur, il est proposé que GMVA ou son prestataire assurera une collecte en bacs essentiellement dans les centres bourg et auprès des immeubles en l'absence d'espace vert.

Une collecte, payante, sera aussi proposée aux professionnels et administrations produisant des biodéchets.

Le déploiement de ces dispositifs sera étalé sur plusieurs années afin d'étaler les dépenses et lisser les besoins en moyens humains.

2023-2027 : amplification de la mise à disposition de composteurs.

2024-2025 : mise en place des bacs et lancement d'une collecte en Bennes Ordures Ménagères

Afin de conforter les dispositifs validés, il est proposé une expérimentation de tri à la source des biodéchets sur une commune regroupant tous les habitats sur un petit périmètre.

La commune de Saint Avé cochant tous les prérequis et ayant accepté le principe de l'expérimentation, les différents dispositifs seront testés sur une partie de son territoire (centre-ville et alentours) au cours du 2^{ème} semestre 2023.

Vu l'avis de Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 8 Décembre 2022, il vous est proposé :

- *d'adopter le plan d'actions de mise en œuvre du dispositif de tri à la source des biodéchets joint en annexe ;*
- *de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le **Mise en ligne le 20/12/2022**

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE

Tri à la source des biodéchets

dispositifs à déployer : outils, planning et plan d'actions

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE



Un service à l'utilisateur selon la typologie d'habitat

- dispositifs à déployer
investissements, planning et besoins humains

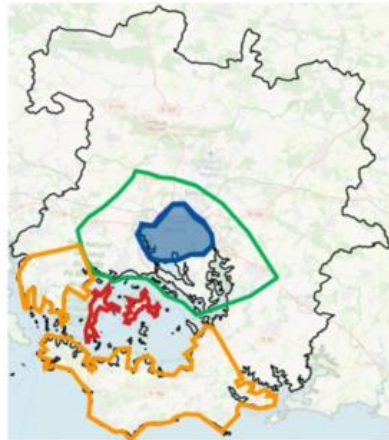
Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

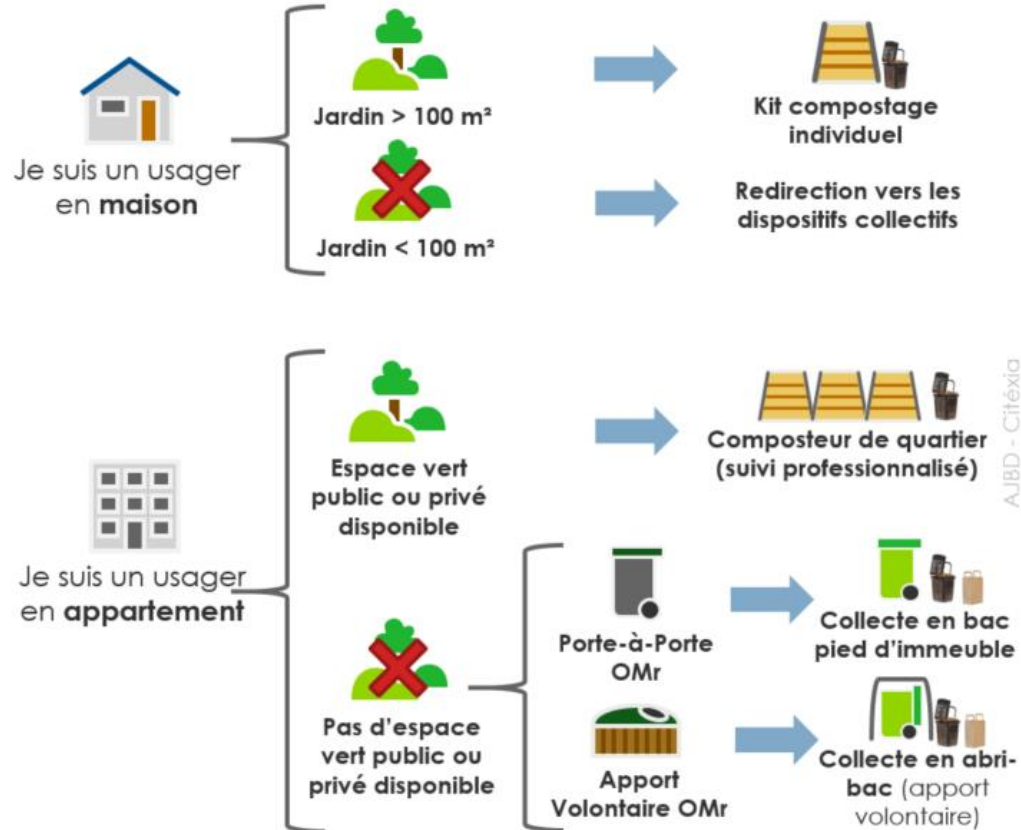
Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE

JE SUIS UN USAGER DE VANNES



Vannes



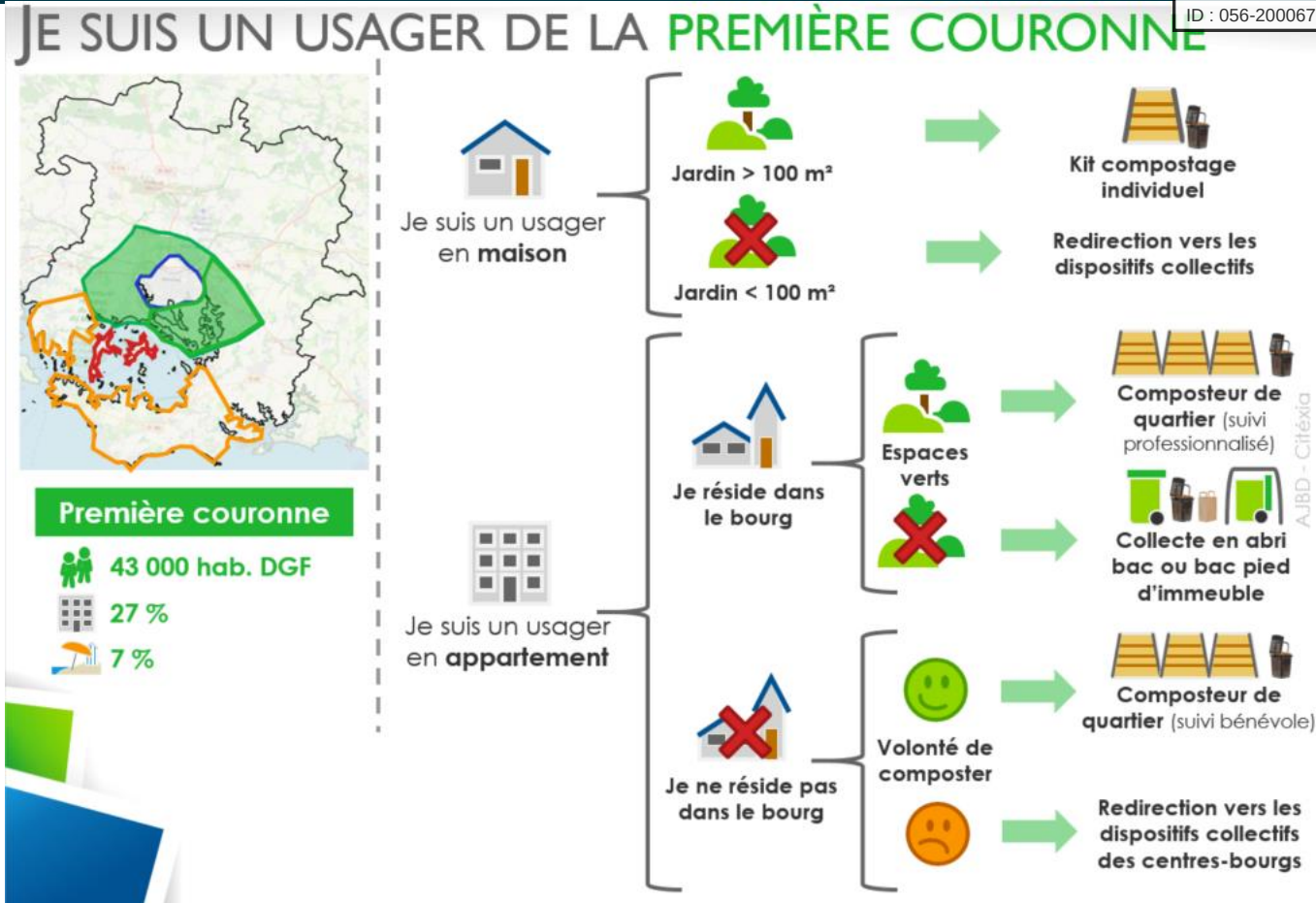
- dispositifs à déployer investissements, planning et besoins humains

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE



- dispositifs à déployer investissements, planning et besoins humains

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

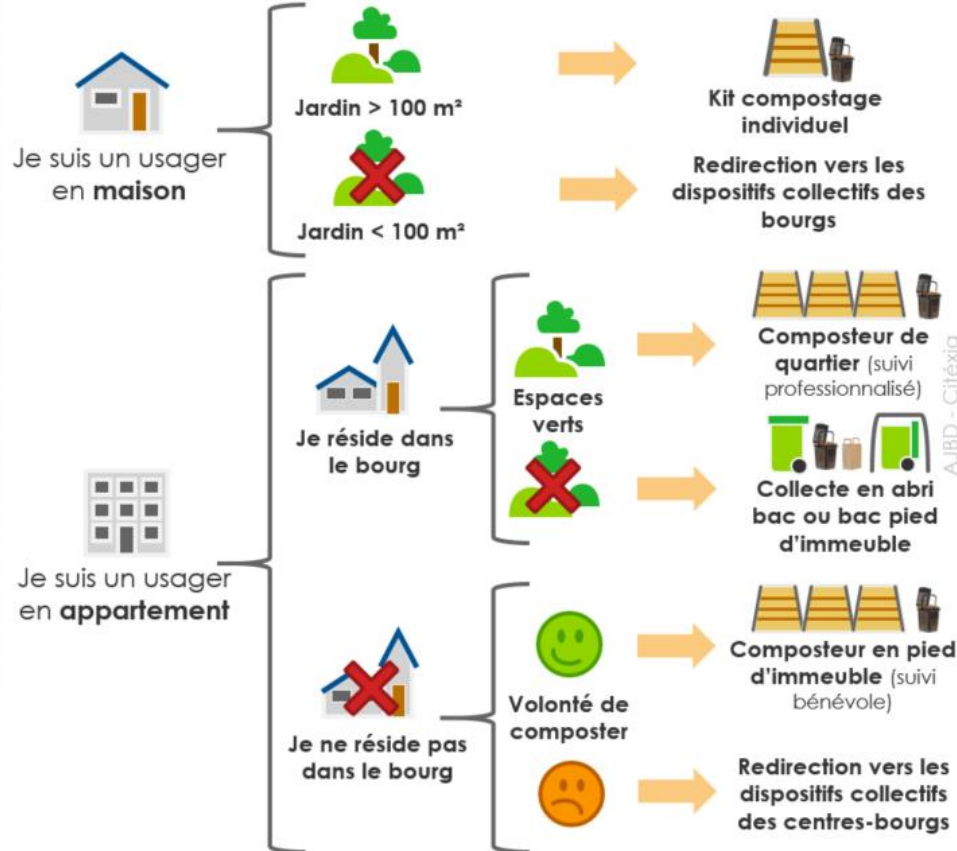
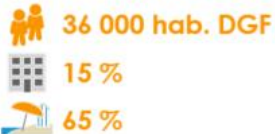
Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE

JE SUIS UN USAGER SUR LE LITTORAL



Littoral



- dispositifs à déployer investissements, planning et besoins humains

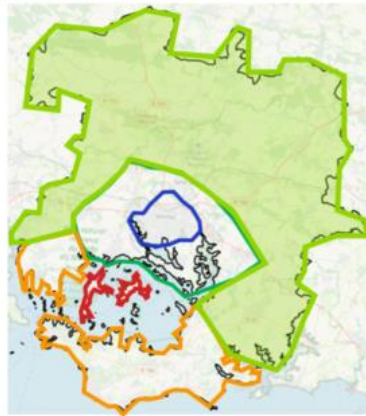
Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE

JE SUIS UN USAGER DE LA DEUXIÈME COURONNE

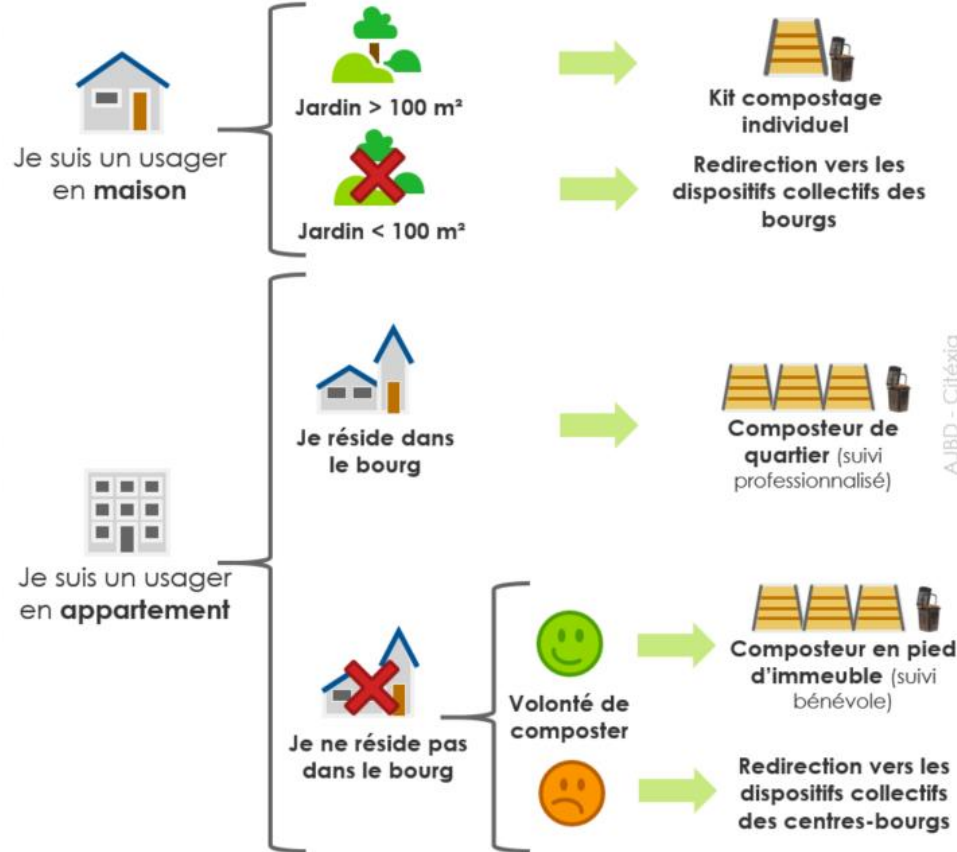


Deuxième couronne

58 000 hab. DGF

11 %

6 %



- dispositifs à déployer
investissements, planning et besoins humains

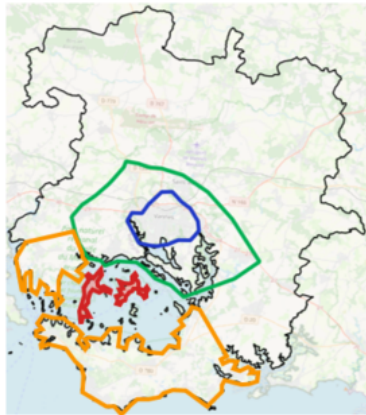
Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE

JE SUIS UN USAGER SUR UNE DES ÎLES

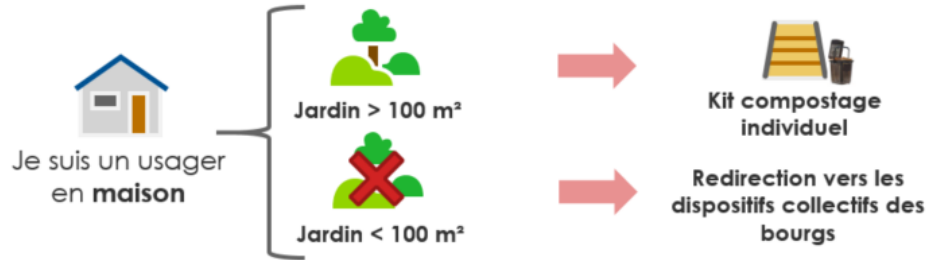


Îles

 2 100 hab. DGF

 8 %

 76 %



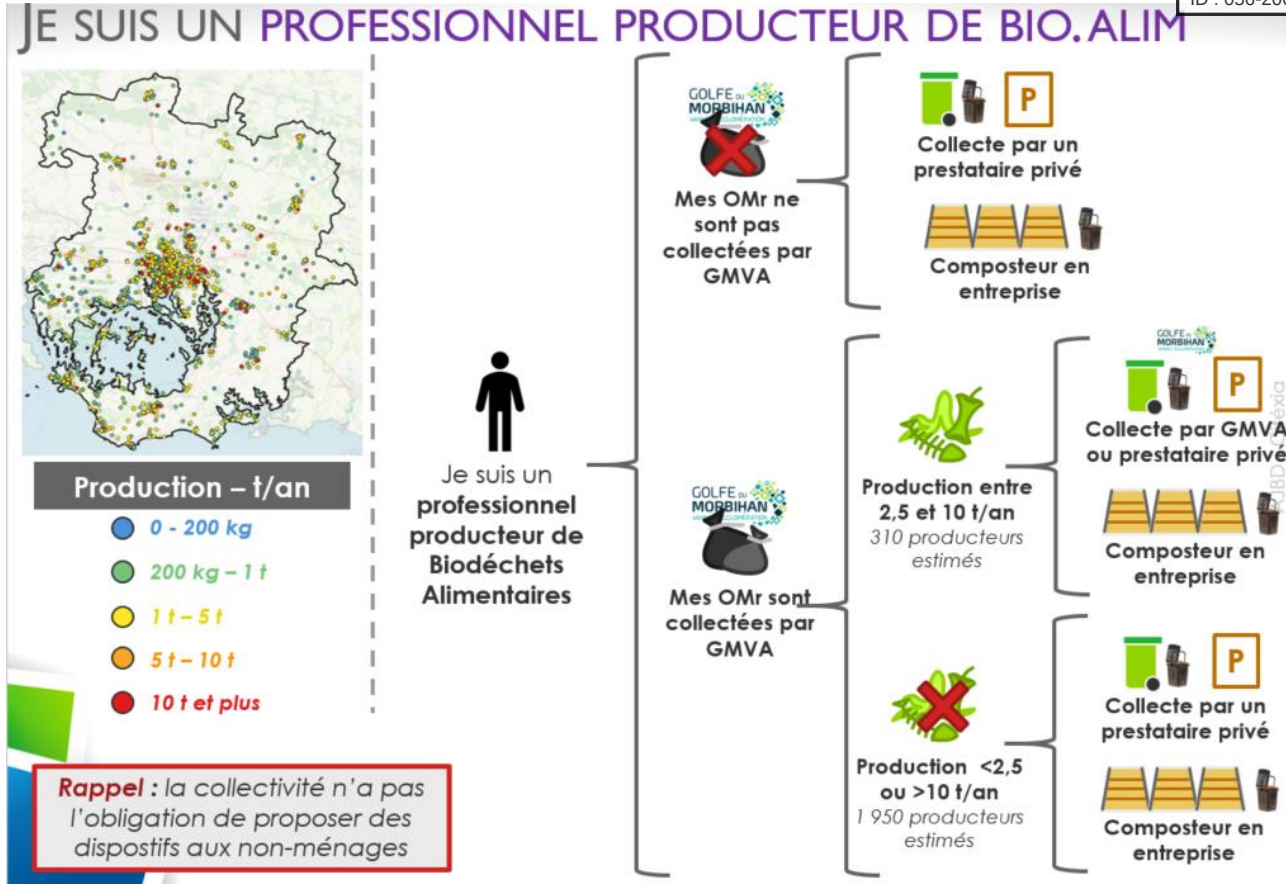
- dispositifs à déployer
investissements, planning et besoins humains

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE



- dispositifs à déployer
investissements , planning et besoins humains

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE

BILAN DES INVESTISSEMENTS

Compostage



20 000 Composteurs indiv.

1 112 k€ HT



95 Sites de compostage

45 k€ HT



1 Electro-composteur ?

58 k€ HT



25 800 Bioseaux

82 k€ HT



1 Broyeur déchets verts

53 k€ HT

1,3 M€ HT

Collecte



144 Abri-bacs

288 k€ HT



2 225 Bacs biodéchets

49 k€ HT



20 200 Bioseaux

66 k€ HT



2 Bennes

546 k€ HT

950 k€ HT

AJBD - Citéria

Au global, la mise en œuvre du scénario approfondi
implique de réaliser **2,5 M€ HT d'investissement.**

- dispositifs à déployer investissements , planning et besoins humains

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

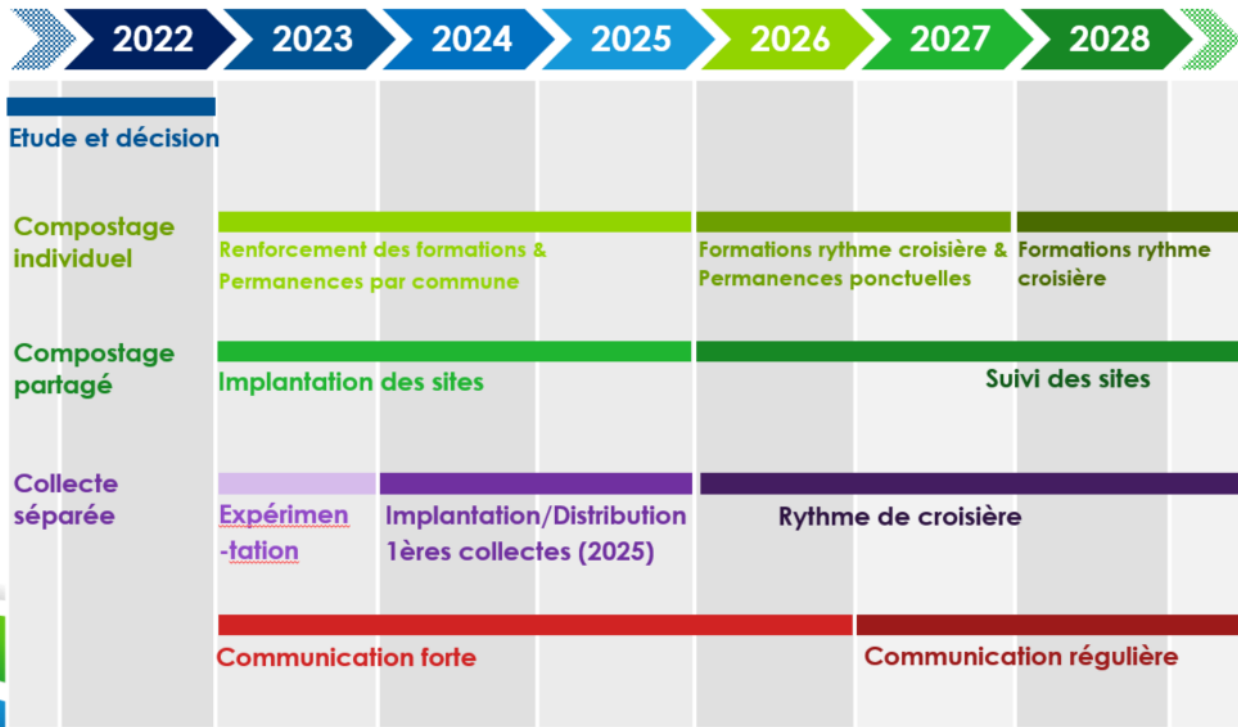
Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE



PROPOSITION DE CALENDRIER



Un service en rythme de croisière au cours de l'année 2026

e 3

26

- dispositifs à déployer
investissements , planning et besoins humains

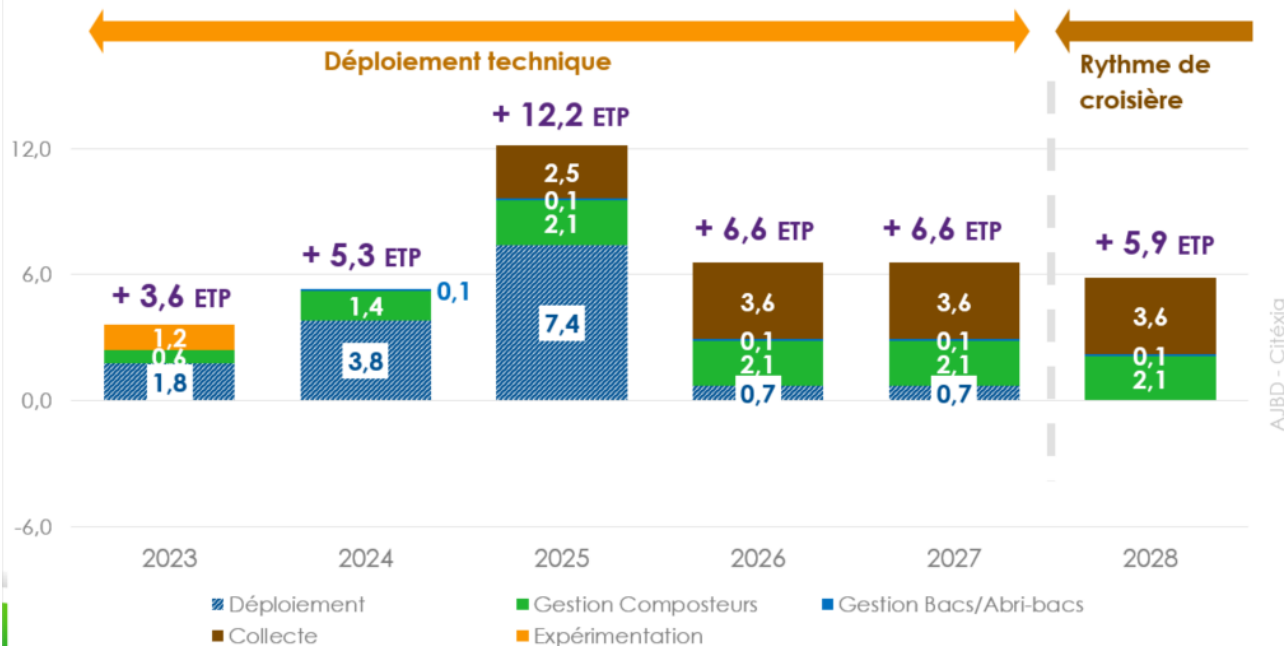
Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE

EVOLUTION DE BESOIN HUMAIN (ETP)



Au global, la mise en œuvre du scénario approfondi implique de mobiliser près de 6 agents de manière permanente
→ Le C0,5 OMr permet de réaffecter 5,5 ETP

- dispositifs à déployer
investissements , planning et besoins humains

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

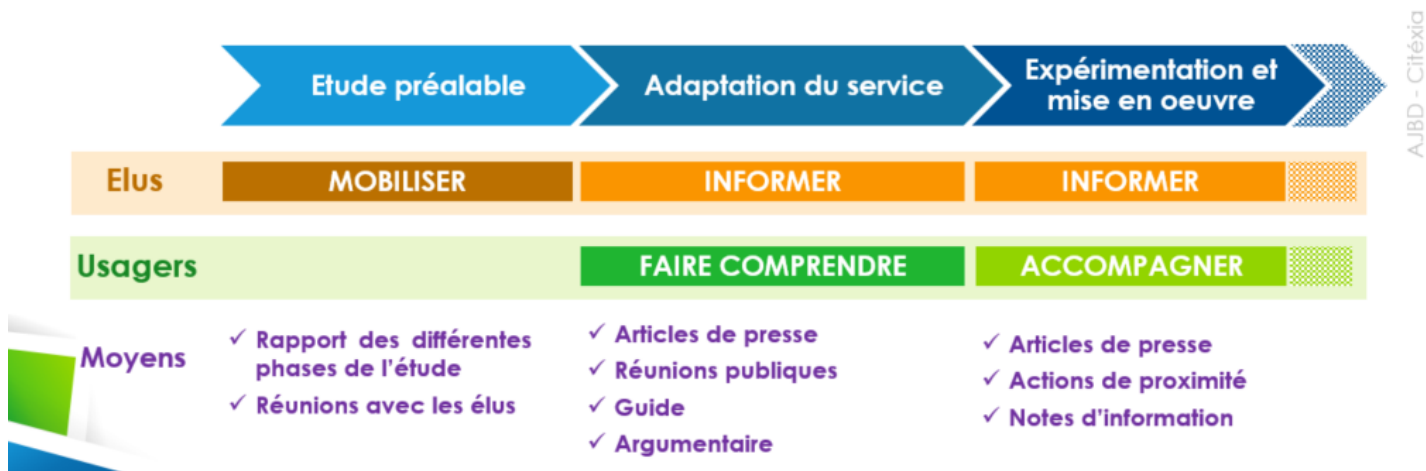
ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE



COMMUNICATION : FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE

► Une stratégie sur le long terme

- Un portage politique fort
- Un service communication à mobiliser
- Des messages et des supports à adapter en fonction des cibles



- dispositifs à déployer
investissements , planning et besoins humains

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

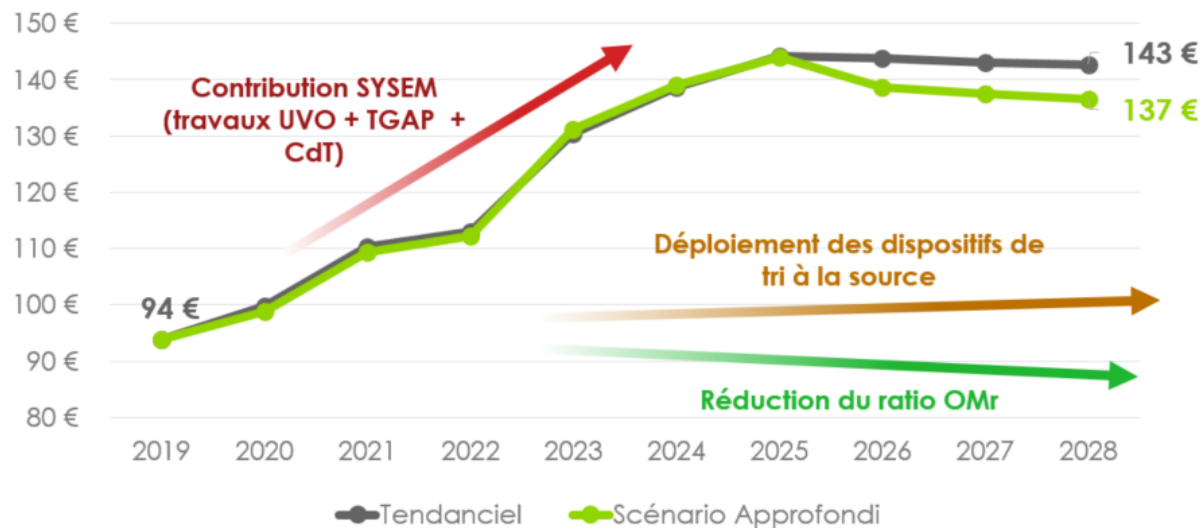
Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE

LE COÛT ESTIMÉ DU SERVICE

Coût aidé TTC = charges TTC - recettes

Evolution du coût aidé TTC par habitant DGF*



Une hausse tendancielle : Augmentation significative de la contribution SYSEM

Le tri à la source permet une meilleure maîtrise des coûts

- dispositifs à déployer
investissements , planning et besoins humains

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL58-DE



Mise en ligne le 20/12/2022

EXPÉRIMENTATION

Objectifs

- ❖ **Tester l'équipement** technique et l'organisation
- ❖ **Vérifier les hypothèses** de mise en œuvre
- ❖ Mettre en place des **actions correctives**
- ❖ **Communiquer** sur le dispositif
- ❖ **Evaluer l'adhésion** des usagers concernés

Prérequis

- ❖ **Moyens humains et matériels disponibles**
- ❖ Être en mesure de **suivre le comportement des usagers** sur la période de test
- ❖ Un **portage politique fort** (communal)



Centre-bourg de Saint-Avé



EPHAD, collèges, lycées, etc.
dans l'hypercentre et la
première couronne

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 8 décembre 2022, s'est réuni le 15 décembre 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (arrivée à 18h10)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivé à 18h45) - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI (Départ 20h40) - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrive à 18h10) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE (départ à 20h40)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 20h40) - Virginie TALMON - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) a donné pouvoir à Lucile BOICHOT Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à David ROBO
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Arnaud DE GOVE Claudine LE BOURSICAUD a donné pouvoir à Marylène CONAN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Freddy JAHIER
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné à Christian SEBILLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Roland TABART jusqu'à son arrivée Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN-DARRAS a donné à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir Christophe BROHAN à son départ Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE

Mise en ligne le 20/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL59-DE

VANNES

: Anne LE HENANFF a donné à François ARS
: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE à son départ
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Christian LE MOIGNE
: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à katy CHATILLON LE GAL

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES

THEIX-NOYALO

: Philippe LE BERIGOT

: Paulette MAILLOT

Absents :

BRANDIVY

GRAND-CHAMP

: Florence HEMON

: Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

**REPRENEURS DANS LE CADRE DU NOUVEAU CONTRAT DE REPRISE CITEO
BAREME G POUR 2023**

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant

Dans le cadre du nouveau barème CITEO incluant les Extensions de consigne de Tri (EcT), une consultation des repreneurs potentiels des différents matériaux recyclables sortant du centre de tri Vénétys a été réalisée en partenariat avec le SYSEM et ses adhérents. Il est proposé de retenir les repreneurs suivant :

	Type d'option	Repreneur
Acier	Filière	ARCELOR (pas de chgt)
Aluminium	Filière	AFFIMET (nvx repreneur)
Verre	Filière	VERRALIA (pas de chgt)
Plastiques	Filière	VALORPLAST (pas de chgt) évolution du contrat suite aux EcT
Mix Fibreux	Individuelle	SYSEM (nvx contrat)
Papier Carton Non complexé (carton)	Fédération	SUEZ (pas de chgt)
Papier 1.1	Flux qui n'existe plus	
Gros de magasin	Flux qui n'existe plus	

Vu l'avis de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 8 Décembre 2022, il vous est proposé :

- de valider le choix des repreneurs;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de reprise avec ces prestataires pour une période correspondante à celle du contrat CITEO;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX